

**PHILIPPE BOYER - MARIE JOSE FAURE - CATHERINE CRONEL  
NORBERT VERRIER - DELPHINE DURIAUX - NICOLE TOUBIN  
CONSEILLERS MUNICIPAUX DE ST JUST ST RAMBERT  
GROUPE « UN PROJET CITOYEN ET SOLIDAIRE »**

St Just-St Rambert, le 19 mars 2010

Monsieur le Maire  
Mairie de St Just-St Rambert  
Rue Gonyon B.P. 204  
42173 St Just-St Rambert

Objet : Eau et Assainissement

Monsieur le Maire,

Le conseil municipal du 4 mars 2010 s'est prononcé pour une délégation de service public. Nous souhaiterions que le cahier des charges de l'appel d'offres reprenne quelques propositions que nous avons formulées en 2005 et qui restent d'actualité. Pour ceci nous nous appuyons sur le fait qu'une collectivité doit apporter aux candidats à une délégation de service public, avant le dépôt de leurs offres, une information sur les critères de sélection des offres par la remise d'un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations ainsi que les conditions de tarification du service rendu à l'utilisateur.

Il nous semble utile de reprendre les éléments suivants :

- Diminution du prix de l'eau
- Instauration d'une progressivité du tarif de l'eau en facturant de façon moindre les 20 premiers m<sup>3</sup>
- L'accès de l'eau ne peut-être interdit sauf cas exceptionnel en particulier pour les foyers avec des enfants en bas âge ou des personnes âgées. Ceci ne peut relever d'une simple décision administrative mais d'une décision de justice.
- Diminution de la part fixe sur l'eau
- Suppression de la part fixe sur l'assainissement
- Révision à la baisse de la politique tarifaire des branchements.
- Contrat raccourci à 6 ou 8 ans

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe

  
Ph. BOYER